

WORLD HEALTH
ORGANIZATIONORGANISATION MONDIALE
DE LA SANTÉDEUXIEME ASSEMBLEE MONDIALE
DE LA SANTEA2/Prog/2
17 juin 1949

ORIGINAL : ANGLAIS

COMMISSION DU PROGRAMME

✓
Projet de deuxième rapport

A sa troisième séance, tenue le 16 juin 1949, la Commission du Programme a adopté les décisions suivantes :

1. Election d'une vice-présidente

Après examen du rapport de la Commission des Désignations, la Doctoresse I. Domanska (Vice-Présidente de la Croix-Rouge polonaise) a été élue Vice-Présidente.

2. Hygiène de la maternité et de l'enfance2.1 Rapport du Comité d'experts

La Commission du Programme recommande à l'Assemblée de la Santé d'adopter la résolution suivante :

"Reconnaissant qu'il importe que l'Organisation Mondiale de la Santé mette en oeuvre le plus rapidement possible des mesures en vue d'aider, sur leur demande, les gouvernements à développer leur programme d'hygiène de la maternité et de l'enfance,

l'Assemblée Mondiale de la Santé

PREND ACTE du rapport du Comité d'experts de l'Hygiène de la la Maternité et de l'Enfance sur les travaux de sa première session, ainsi que de la recommandation pertinente du Conseil Exécutif, et invite le Directeur général à arrêter les mesures appropriées."

2.2 Activités communes

La Commission du Programme a pris acte des activités à mener conjointement avec l'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées.